



NOM et prénom du candidat :

PHOTO

DOSSIER d'INSCRIPTION
BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS
(Formation réservée PARCOURSUP)

Dossier d'inscription à retourner accompagné de votre récapitulatif de préinscription et des pièces obligatoires avant **le 14 avril 2018** au :

CREPS TOULOUSE
Pôle Formation
1 avenue Edouard Belin
BP 84373
31055 TOULOUSE CEDEX 4

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUS LES CANDIDATS

Attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation, si vous en êtes titulaire

Certificat Médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques pour tous **datant de moins d'un an.**

Utiliser obligatoirement le modèle de certificat du dossier d'inscription.

Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de prévention et de secours civique de niveau I (PSC1) ou tout autre titre équivalent (certificat de sauvetage, secourisme du travail...) ou une attestation d'inscription à une session de formation.

Possibilité de s'inscrire à la session organisée par le CREPS de Toulouse le 13 mai 2018

Une photocopie de **vosre carte nationale d'identité recto et verso** ou passeport en cours de validité. Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité

Pour les français de moins de 25 ans : le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) (anciennement journée d'appel de préparation à la défense)

Une **photo d'identité** (à coller page 1)

Un **dossier** (qui servira lors de votre entretien) comprenant: un curriculum vitae, une lettre de motivation pour intégrer la formation, votre projet professionnel, des justificatifs de recherche de lieux de stage (attestations de promesse de stage).

Les stages s'effectueront dans 3 activités différentes auprès de 3 publics différents) (activités ludiques, de pleine nature, entretien corporel)

Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social en cours de validité** (document papier à demander sur le site Internet www.ameli.fr ou à votre caisse d'assurance maladie) + **photocopie de la carte vitale**

Une **attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité** (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule).

Si vous en êtes en situation de handicap : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou un justificatif de vos pathologies

Récapitulatif de préinscription (PDF)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE



**CERTIFICAT MÉDICAL
DE NON CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS
Daté de moins d'1 an**

Je soussigné(e), Docteur en Médecine,
- certifie avoir examiné en date du

Mme/M.,

Né(e) le.....

Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique des
Activités Physiques pour Tous

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature et cachet du Médecin (obligatoire) :

Préparation de l'alternance

La formation BPJEPS APT est une formation en alternance. Elle suppose donc la nécessité pour chaque stagiaire de trouver des lieux (« entreprises ») qui leur permettent d'acquérir des compétences professionnelles, de faire le lien entre les contenus abordés en formation et la pratique du métier d'animateur sportif. Afin de préparer au mieux votre entrée en formation, nous vous demandons de vous mettre en quête de lieux de stage où réaliser votre alternance.

ATTESTATION DE PROMESSE DE STAGE au BPJEPS APT

ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE EN STRUCTURE d'ALTERNANCE

Nom du candidat :

Prénom du candidat :

Je soussigné.....

Nom du responsable de la structure.....

Adresse de la structure

.....
.....

Téléphone fixe Portable.....

Courriel@.....

Statut (association loi 1901, service des sports etc.....)

donne un accord de principe pour l'accueil du candidat ci-dessus nommé, sous réserve de son admission en formation.

A RETENIR:

La formation prévoit qu'un tutorat soit mis en place au sein de l'entreprise. Le tuteur pédagogique doit être titulaire d'une qualification minimale égale à celui du Brevet Professionnel ou du Brevet d'Etat, de tout autre diplôme reconnu de niveau IV, et/ou une expérience professionnelle ou bénévole d'au moins 3 ans dans l'encadrement des activités physiques pour Tous.

Le tuteur a pour rôle:

- d'accueillir, d'informer, d'initier le stagiaire à la culture de la structure d'accueil.
- d'aider à organiser le parcours du stagiaire
- de participer à la définition des objectifs et des tâches
- de transmettre des savoirs professionnels
- d'être le lien entre le centre de formation et la structure de stage pour accompagner le projet d'action d'apprentissage
- et d'accompagner le stagiaire dans son auto-évaluation (progression, acquis, besoins, etc).

Fait à

Le

Cachet et signature du responsable de la structure

Nom, prénom et qualité



FICHE D'INSCRIPTION AU PSC1

Premiers Secours Civiques de niveau 1

Session réservée aux candidats inscrits au BPJEPS APT

Programme

Malaises et alerte - Plaies et protection - Les brûlures - Les traumatismes - Les hémorragies externes -
Obstruction des voies aériennes par un corps étranger - Perte de connaissance -
Arrêt cardiaque et alerte - Alerte aux populations - Formation à l'utilisation d'un défibrillateur

Dimanche 13 mai 2018
(9h-12h30 / 13h30-17h)
Au CREPS de Toulouse

NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Date et lieu de naissance :

Téléphone : Mail :

Nombre minimal de participants : 5

Nombre maximal de participants : 20

Coût de la formation : 60,00 € (joindre chèque de 60,00 € à l'ordre de l'agent comptable du CREPS)

Une convocation sera envoyée par mail 2 jours avant le début de la session.

FICHE A RETOURNER ACCOMPAGNEE DU PAIEMENT
Tout dossier incomplet sera refusé

AVANT LE 14 AVRIL 2018
AU CREPS DE TOULOUSE
POLE FORMATION

1 avenue Edouard Belin – BP 84373 – 31055 TOULOUSE cedex 4
Tél. 05 62 17 90 00 defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L 6353-3 du Code du Travail)

PSC1

Entre les soussignés :

1. Centre de ressource, d'Expertise et de Performance Sportive de Toulouse (C.R.E.P.S. Toulouse) représenté par son Directeur, Monsieur Eric JOURNAUX.

et,

2. ci-après désigné, le stagiaire :

Nom et Prénoms :

Nom de Naissance :

Date et lieu de naissance :

à

Département :

N° et Rue :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

est conclu un contrat de formation professionnelle.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Premiers Secours Civiques de niveau 1.**

Article 2 : Programme de l'action de formation

L'action de formation se déroulera le 13 mai 2018.

- Malaises et alerte
- Plaies et protection
- Les brûlures - Les traumatismes
- Les hémorragies externes
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger - Perte de connaissance - Arrêt cardiaque et alerte
- Alerte aux populations - Formation à l'utilisation d'un défibrillateur

L'attestation de réussite **Premier Secours Civique de niveau 1** est délivrée par un représentant de la CFMNS 31 à la suite d'un stage d'une durée de 7 heures sur 1 journée.

Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum et un minimum de 5 stagiaires. Si le minimum n'est pas atteint, la session sera annulée et les candidats seront prioritaires sur les sessions suivantes.

Article 3 : Dispositions Financières

Le prix de l'action de formation est fixée à :

- 60 € TTC (soixante euros) correspondant aux 7 heures.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné, à l'inscription en formation.

Le comptable assignataire pour le CREPS de Toulouse est l'Agent Comptable du CREPS.

Article 4 : Interruption du stage

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié et aucune somme ne lui sera remboursée.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour cause de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 5 : Protection sociale

La protection sociale des stagiaires est assurée conformément aux articles L.6342-1 et suivants du code du travail.

Tout accident survenu dans le cadre de la formation doit être immédiatement signalé auprès du secrétariat du Département Emploi Formation Apprentissage du CREPS Toulouse qui remet à l'intéressé le formulaire de déclaration d'accident qui est adressé à la CPAM concernée dans les 48 heures.

Article 6 : Délai de Rétractation

A compter de la date limite ci-dessous mentionnée de retour du contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter ; il doit en informer le CREPS Toulouse par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7 : Délai d'acceptation

Le stagiaire doit retourner au CREPS Toulouse le présent contrat, complété et signé, **avant le 14 avril 2018**, (après cette date, l'inscription du stagiaire à la formation ne sera pas examinée et il ne sera pas admis à suivre cette formation).

Fait en deux exemplaires à Toulouse, le

Signature du (de la) stagiaire
(après avoir apposé la mention « lu
et approuvé » de façon manuscrite)

le Directeur
du CREPS Toulouse

Eric JOURNAUX